

Image not found or type unknown



Filliation (déclaration et papier administrative pour notre enf

Par **ndiayesarr**, le **16/10/2009** à **12:05**

Bonjour, rnje suis sénégalaise je suis enceinte de père français rnnous n'avons pas encore fait les papiers pour le mariage rnje travaille au sénégal lui en france rnje voudrais savoir si notre fils pourra être déclaré au consulat sans que nous ne soyons marié avant sa naissancernet concernant les allocations familiale comment ça va se passer rnsi possible pouvez vous m'expliquer que dois je faire pour obtenir des papier légal pour l'enfant à la naissance rnmerci d'avance